

PLAN DES OPERATIONS **PAR PAYS**

Gabon

Année de Planification: 2002

La Délégation du HCR au Gabon va couvrir les aspects de programme et de protection au Cameroun qui n'aura plus de Bureau du HCR à partir du 1er janvier 2002. Les budgets pour les activités du HCR dans ce pays sans présence du HCR sont incorporés dans le budget du bureau du HCR du Gabon.

Première partie: Résumé du Comité Exécutif

a) Contexte et populations bénéficiaires

Le Gabon qui bénéficie d'une situation politique stable et d'un environnement économique favorable, constitue une terre d'immigration attractive dans la sous région.

Le pays se caractérise également par sa faible population (moins de 1.5 million d'habitants) pour une superficie relativement grande (268.000 km²) avec un fort taux de concentration de cette population (75%) sur les trois principaux centres urbains que sont Libreville, Franceville et Port-Gentil. Les villes de moindre importance sont peu nombreuses et les villages sont désertés à cause de la migration vers les centres urbains.

Le Congo (Brazzaville) qui partage une longue frontière avec le Gabon, a traversé trois guerres civiles successives en moins de 10 ans, respectivement en 1993, 1997 et 1999. Les deux premières se sont circonscrites à Brazzaville et ses environs immédiats alors que la troisième a affecté en profondeur les régions jusqu'aux frontières du Gabon. Ces 3 guerres ont fait de nombreuses victimes et provoqué le déplacement de plusieurs centaines de milliers de personnes à l'intérieur de ce pays. Parmi ces déplacés, quelque 14.000 ont poursuivi leur fuite pour pénétrer au Gabon entre juillet et décembre 1999.

Le Gabon n'avait jamais eu à affronter de crise humanitaire de cette nature et ne disposait ni des structures ni de l'expérience pour faire face à un afflux de réfugiés à ses frontières; il a du faire appel à la Communauté internationale et au HCR pour l'aider à gérer cette situation.

L'année 2000 a vu le nombre de réfugiés congolais au Gabon passé de 14.000 à 17.500 auxquels s'ajoutent quelque 3.500 réfugiés et demandeurs d'asile, de 26 nationalités différentes, portant ainsi à 21.000 le nombre total de personnes relevant du mandat du HCR.

La population réfugiée au Gabon se caractérise par deux facteurs spécifiques: il y a d'une part sa forte concentration urbaine (près de 70%) et d'autre part, un écart très faible entre les genres masculin et féminin, variant entre 60/40 % en faveur du sexe masculin.

Aspects de protection

A l'arrivée des premiers groupes de réfugiés congolais et en l'absence d'une structure d'accueil adaptée à cette situation, les autorités ont pris conscience de l'ampleur de l'afflux et ont fait appel à la Communauté internationale et au HCR pour les assister dans la gestion et la recherche des solutions aux problèmes des réfugiés de plus en plus nombreux.

Ainsi les demandeurs d'asile congolais arrivés en masse à partir de la mi-1999 ont été reconnus « réfugiés prima-facié », conformément à la Convention de l'O.U.A.

En 2000, l'apport du HCR aux autorités en matière de protection a été axé tout d'abord sur l'élaboration et la promotion d'une législation relative à la détermination du statut de réfugié et la formation des responsables de l'Immigration, de la Sécurité (Police, Gendarmerie), des responsables de préfectures des zones frontalières et des partenaires, et puis sur la mise en place des structures telles que le Secrétariat Permanent, la Sous Commission d'Eligibilité et le Bureau de Recours, l'ensemble formant la Commission Nationale aux Réfugiés. Les discussions sont en cours en ce qui concerne la délivrance des documents d'identité aux réfugiés présents sur le territoire gabonais.

Rôle du HCR et environnement opérationnel

Jusqu'à la mi-1999, le HCR était représenté au Gabon par la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au sein duquel exerçait le personnel local du HCR. Face aux afflux de réfugiés congolais à partir de la mi-1999 et suite à la demande des autorités gabonaises, le HCR a approuvé en 1999, l'ouverture d'une Délégation à

Libreville et de deux bureaux de terrain respectivement à Franceville (région du Haut Ogooué) et à Tchibanga (région de la Nyanga). Outre le Gabon, cette Représentation couvre la Guinée Equatoriale et Sao-Tomé & Principe. Le personnel se compose de trois fonctionnaires internationaux (Chargé du bureau et deux administrateurs Protection/Programme), d'une quinzaine de fonctionnaires locaux et de deux Volontaires des Nations Unies. Le suivi de la mise en oeuvre des programmes est assuré par l'ensemble de ce personnel.

Si en 1999 et 2000, l'absence d'une structure nationale apte à coordonner avec le HCR les activités liées à l'accueil et au séjour des réfugiés au Gabon a pu susciter quelques hésitations, il n'en est plus de même depuis que la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) est devenue fonctionnelle.

ONG et création de capacités

Au Gabon, la mise en oeuvre des programmes du HCR est assurée par deux Organisations Non Gouvernementales internationales:

- (a) **Handicap International (HI)**, en charge de la gestion du transport des vivres fournis par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), des biens de première nécessité, des abris en milieu rural, de l'aide aux élèves réfugiés, de l'organisation de la production agricole et l'aide familiale aux ménages urbains.
- (b) **Initiative pour une Afrique Solidaire (I.A.S)**, chargée exclusivement de la gestion de l'assistance médicale destinée aux réfugiés en milieu urbain aussi bien que rural.

Les secouristes de la Croix Rouge Gabonaise (CRG) participent sous la supervision du HCR et de HI à l'organisation des distributions de l'assistance alimentaire et matérielle aux réfugiés et aux opérations de recensement.

Coopération inter-institutions

Les Agences du Système des Nations Unies disposant de structures de Représentation au Gabon sont encore en nombre limité. Seuls le PNUD, l'Unicef, l'OMS et l'Unesco disposent de leurs propres structures de représentation. Toutes ont apporté une assistance matérielle ou leur expertise au programme d'aide aux réfugiés au début de l'urgence. Mais les apports les plus substantiels ont été fournis par l'UNICEF pour sa dotation en médicaments et en matériels scolaires et le PNUD pour la fourniture de denrées alimentaires. L'OMS pour sa part, a apporté des avis techniques judicieux dans la formulation du volet médical du programme.

Le PAM, bien que n'ayant pas de représentation directe dans le pays, a été et demeure depuis le mois d'avril 2000 l'unique fournisseur de l'assistance alimentaire aux réfugiés congolais. Cette assistance a été reconduite en 2001, malgré quelques périodes de rupture. La reconduction de cette assistance en 2002 fera l'objet de discussion entre la Délégation du HCR à Libreville et le PAM dans un proche futur.

Cette coopération inter-agences s'est encore renforcée entre le HCR, l'OMS et l'UNICEF à l'occasion des journées de vaccination synchronisées organisées au Gabon en 2001. Dans un effort de coordination concertée, ces trois Agences et le Gouvernement ont mis leurs efforts en commun pour assister sans distinction, les populations locales aussi bien que les réfugiés.

Lien avec d'autres opérations par pays

En dehors du projet de formation professionnelle destiné à une dizaine de réfugiés, le programme en soins et entretien demeure le seul canal par lequel le HCR apporte son assistance aux réfugiés au Gabon.

Le caractère récent de cet afflux n'a pas conduit le HCR à établir des programmes d'un autre type, exemple : insertion sociale, rapatriement, etc...

L'évolution favorable de la situation au Congo, consécutive d'une part, aux "Accords de cessez-le-feu" et de "Cessation des hostilités" conclu le 29 décembre 1999 et d'autre part aux conclusions du "Dialogue National Sans Exclusive" organisé au Congo Brazzaville du 16 mars au 14 avril 2001, incite de plus en plus le HCR à envisager la mise en oeuvre d'un programme de rapatriement volontaire en 2002.

Cette analyse s'appuie sur la disponibilité manifestée par les deux Gouvernements (Congolais et Gabonais) à cet égard, les retours spontanés déjà enregistrés et les intentions de retour manifestées par certains réfugiés. Les concertations en cours avec toutes les parties, y compris les réfugiés, devraient permettre d'organiser le rapatriement volontaire des réfugiés dans la dignité et la sécurité, conformément aux principes fondamentaux régissant ce type d'opération.

Ce programme est prévu pour l'année 2002, si toutes les conditions propres à un programme de rapatriement sont réunies.

En prévision du démarrage de l'opération, des concertations assez larges ont été déjà amorcées avec toutes les parties concernées. Les questions juridiques, logistiques aussi bien que celles relatives à son exécution et sa coordination font l'objet de consultations. En réponse à ces préoccupations, un projet d'accord dit « Accord Tripartite pour le rapatriement volontaire » définira le cadre juridique avant le lancement de l'opération.

Revue populations bénéficiaires et thèmes ciblés

Le programme du HCR au Gabon en 2002 comprendra plusieurs composantes incluant un projet de type soins et entretien pour 21.018 réfugiés et demandeurs d'asile, un projet de rapatriement volontaire pour 6.000 réfugiés congolais et un projet d'assistance pour l'éducation secondaire et l'apprentissage en faveur de quelque 550 jeunes réfugiés.

Le tableau suivant présente la population des réfugiés et demandeurs d'asile enregistrées au Gabon au 1er janvier 2001 classée par genre et par tranches d'âges :

Population bénéficiaire: REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE AU GABON						
Classe d'age	Hommes	%	Femmes	%		%
0-4 ans	1060	5	1119	5	2179	11
5-17 ans	2888	14	3050	15	5938	28
18-59 ans	7716	36	4744	23	12460	59
60 ans et +	188	1	253	1	441	2
Total	11852	56	9166	44	21018	100

Questions de priorités

Les femmes, bien que moins nombreuses que les hommes dans la population des réfugiés et demandeurs d'asile au Gabon, bénéficieront d'une attention particulière et seront prioritaires dans l'attribution de l'assistance prévue au titre de ce programme. Ainsi les critères de sélection des bénéficiaires des aides sociales ou des financements de micro-projets donneront une place prépondérante aux femmes réfugiées.

Les enfants et les adolescents bénéficieront de l'assistance du programme pour répondre aux besoins des élèves réfugiés inscrits en priorité dans les établissements publics de l'enseignement primaire et dans une moindre mesure à ceux du secondaire.

B) Buts du programme et objectifs principaux pour 2002 :

Nom de la population bénéficiaire/thème : Réfugiés congolais et d'autres nationalités au Gabon	
But : Soins et entretien	
Objectifs principaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assister le Gouvernement dans la Protection juridique et délivrance de documents d'identité aux réfugiés. ▪ Poursuite de l'inscription des enfants réfugiés dans le système scolaire national. ▪ Promotion et création d'activités de production pour la recherche de l'autonomie économique. ▪ Suivi et assistance aux groupes vulnérables. 	Réalisations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités de la Commission Nationale pour les Réfugiés et soutien au fonctionnement de la Sous-Commission d'Eligibilité. ▪ Prise en charge des frais d'inscription et distribution des fournitures scolaires aux enfants réfugiés. ▪ Assistance aux agriculteurs en semences et outils et aux entrepreneurs par le financement de micro-projets. ▪ Identification, suivi, soutien et assistance adaptés aux personnes vulnérables en milieu urbain.
Nom de la population bénéficiaire/thème : Jeunes réfugiés au Gabon	
But : Appui à la scolarisation des élèves du secondaire et à la formation professionnelle pour les jeunes réfugiés.	
Objectifs principaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'intégration des élèves réfugiés du niveau secondaire dans les écoles publiques gabonaises. ▪ Permettre à des jeunes réfugiés qui ont quitté le système scolaire d'acquérir une formation professionnelle. 	Réalisations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser le recensement des élèves réfugiés du secondaire non scolarisés et effectuer les démarches auprès des autorités pour obtenir leur inscription dans les écoles publiques. ▪ Fournir aux élèves une assistance matérielle pour leur permettre de suivre leurs études dans les meilleures conditions. ▪ Identifier les jeunes réfugiés ayant quitté le système scolaire et les centres de formation professionnels dans lesquels ils pourront suivre des formations. ▪ Prise en charge de leurs formations.

Nom de la population bénéficiaire/thème : **Réfugiés congolais au Gabon**

But : **Assistance au rapatriement volontaire pour 6.000 réfugiés congolais en 2002**

Objectifs principaux

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Assurer le rapatriement librement consenti dans la sécurité et la dignité de 6.000 réfugiés congolais. | <ul style="list-style-type: none">▪ Organiser l'enregistrement des candidats au retour en garantissant le caractère volontaire de leur demande.▪ Organiser le transport dans la sécurité depuis leur lieu de résidence au Gabon jusqu'à leur place de destination dans leur pays d'origine.▪ Distribuer l'assistance prévue au titre du package de retour et d'appui à la réinsertion. |
|--|--|